

Les bourdes du jeune Ministre de l'Elevage

Arrivée à la tête du département juste à la veille des élections présidentielles du 10 avril 2016, Mr Mahamat Al-mastour Assaid sème un chaos sans égal, à savoir :

- Des arrêtés de nomination inopportuns faits au quartier par les intéressés sans que la DRH ou le Secrétariat général ne soit tenu au courant ;
- La promotion 9de la médiocrité à travers la nomination des frères et amis sans aucune qualification à des postes de responsabilité stratégique des projets ;
- Une fiche (N° 004/ PR/PM.ME/16) taillées sur mesure (faite au quartier par les intéressés sans la concertation du SG) avec des arguments infondés à l'attention du chef du gouvernement permettant ainsi de pouvoir écarter les responsables en fonction du projet PADIAT.
- Signature des arrêtés de nomination (N°19 et 18 /PR/PM/ME/SG/16 à **Assinet** (Batha) sans le visa du SG, fait par l'ex coordonnateur de PADIAT (Dr Mbeurnodji Lucien) à N'Djamena. Ce qui donne mandat à une nomination fantaisiste :

No d'arrêté	Nom et prénom	Fonction	Statut	Observation
18/PR/PM/ME/SG (Annexe 1)	Dr MBeurnodji Lucien	Coordonnateur	Fonctionnaire	non justifier 237 474 650 FCFA et 992 038 202 FC (facture irrecevable FA; cf annexe rapport de mission)
18/PR/PM/ME/SG/16	Doummankoudel Valantin	Assistant RAF	Non Fonctionnaire	Non justifier 237 474 650 FCFA et 992 038 202 FC facture irrecevable (cf annexe rapport de mission)
18/PR/PM/ME/SG/16	Lelemboye Tongongar TAPITHA	Superviseur	Secrétaire du SG	Ex détourneur (Note de Suspension, cf annexe)
19/PR/PM/ME/SG/16	Adef Al Mansour	Assistant technique composante peau et cuir	Non fonctionnaire	Petit Frère du Ministre
19/PR/PM/ME/SG/16	Oumkalsoum Ibrahim About	Aide comptable	Non fonctionnaire	Fille du conseiller du ME/ étudiante
19/PR/PM/ME/SG/16	Juslaine Bernodji		Non Fonctionnaire	Fille du coordo Dr Lucien
19/PR/PM/ME/SG/16	Abdelmoumine moussa	assistant	Non fonctionnaire	Cousin de ministre

19/PR/PM/ME/SG/16	Dana Bahar Dana	Assistant comptable	Non fonctionnaire	Cousin Maternel du ME fils de général bahar dana
18/PR/PM/ME/SG/16	Abdoulaye Mahamat abdoulaye	Responsable Administratif et financier	Non fonctionnaire	Cousin germain du ministre
18/PR/PM/ME/SG/16	Ahmat Mahamat Abdoulaye	comptable	Non fonctionnaire	Frere consanguin du Responsable Financier Arabophone
18/PR/PM/ME/SG/16	Adef Al Mansour	Assistant	Non fonctionnaire	Petit frere du Ministre
18PR/PM/ME/SG/16	Ali Atteib mht	Assistant Responsable financier	Non fonctionnaire	Petit frère du ministre
18/PR/PM/ME/SG/1618	Mahamat malloum	Suivi et evaluation	Directeur des statiques	Amis de Lucien
18/PR/PM/ME/SG/16	NDianaibaye Ronaldo	Assistant des impacts environnementaux	Stagiaire	Neveu de coordoLucien
18/PR/PM/ME/SG/16	Hadjé madiné hadjer	expert	Non fonctionnaire	Amis de la fille de coordo Lucien

Malheureusement, le Ministre de l'Élevage, Mr Mahamat Almastour a décidé de fouler allègrement au pied les rapports de mission du contrôle d'Etat (2013 et 2015) et l'instruction du PM No303/PR/PM/SG/CTAJFHEA/2015 demandant à mettre en œuvre de manière rigoureuse et diligente les conclusions de ce rapport (cf annexe). D'après les dires des uns, le ministre est pris au pied par son cousin de circonstance (Abdel-latif Awad Fizani) et conseiller du ministre sous ombre qui lui aurait apporté l'arrêté de nomination de l'équipe de PADIAT à Assinet au moment où il se trouvait en plein campagne. Le comité mis sur pied pour statuer sur le devenir du projet PADIAT est mis hors-jeu et s'est trouvé inutile de continuer à travail.

Par ailleurs, le ME a fait entendre depuis Djedda que Deby a fait aux siens et Moi, je ferai une place de choix aux « ARABES » au sein du Ministère de l'Élevage et dans les différents projets qui existent. Pour joindre l'acte à la parole, une semaine après sa nomination, sur un même arrêté de nomination (N°07/PR/PM/ME/SG /16 Les quatre personnes désignées sont tous des arabes, il s'agit de :

- Abdel-latif Awad Fizani (cousin de circonstance/arabe), Coordonnateur et actuel directeur de la DSSP
- Faris Ahmat Achekh, (Cousin germain du Ministère de l'Élevage fils d'un nouveau chef de canton Arabe à Sinet), Superviseur ;
- **Dana Bahar Dana** (Cousin germain du Ministère Elevage et Fils du General Dana/ **double fonction PADIAT**), Comptable confère arrêté N°19 et 07 PR/PM/ME/SG/16 ;
- Mahamat Kallé (Cousin germain au ME), Superviseur Adjoint

Paradoxalement, cet arrêté de nomination de l'équipe de coordination à un Protocole de partenariat DSSP/Ministre Elevage FAO signé avant que le protocole de partenariat, elle-même ne voit le jour (annexe2). Puis sur deux autres arrêté :

- Pour caresser le Ministre du Finance dans le sens des poils, le ME Mr Almastour nomme son petit frère à la personne d'Aderahim Bourma Treye comme chef de Service Financier et Comptable de N° 60/PR/PM/ME/SG/2016. Ce dernier, non seulement qu'il n'est pas fonctionnaire mais c'est un commerçant (annexe).
- Toujours tenace, sans ambiguïté et égal lui-même, sur d'autres arrêtés de nomination, il choisit son cousin germain arabophone comme lui, le nomme Responsable de Suivi-Evaluation du projet des Urgences en lieu et place d'un Sara, Dr Samuel Djondo connu de tous pour son ardeur au travail et sa compétence incontestée.

Mr Mahamat Almastour, journaliste de Carrière et a eu des postes de responsabilités très importantes (Consul à Djedda et puis Ministre de l'Elevage) étant jeune, devait plutôt se faire une image d'homme d'Etat au lieu de se limiter aux cousins, cousines et des hommes de mains.

Est-il possible de transformer un grand projet comme le PADIAT à un projet de type familial où les deux familles (la famille de Ministre de l'Elevage et la famille de coordonnateur Lucien) constituent les actionneurs principaux ?

Y-a-t-il une complicité des bailleurs ? Pourquoi la réaction de la BDEAC qui est le 1^{er} bailleur de PADIAT se fait entendre ?

Par ailleurs, les cadres du Ministère de l'élevage doivent seulement se contenter de leur salaire car pour les postes de responsabilité sont réservés aux personnes importées (souvent de non fonctionnaires).

En définitive le président de la République a demandé toujours aux membres du gouvernement de tout mettre en œuvre pour répondre aux attentes des tchadiens afin de changer leur quotidien. Il a annoncé des mesures importantes et à mettre fin au détournement, à l'injustice et à la gabegie. A ces termes, il dit « Je ne veux plus entendre de détournement, d'injustice, détournement de deniers publics et clientélisme, ce quinquennat est un quinquennat contre le détournement des deniers publics ».

Au regard de ses dires, Mr Idriss Deby semble serein car il vient de montrer avec le départ inattendu de son grand frère Daoussa Deby. C'est un avertissement, pour tous ceux qui trahissent la confiance du président placée à leur égard.

Pour ceux qui disent que Deby a fait seulement aux siens, ils mentent. Le Tchad a eu la chance d'avoir dans son histoire incontestablement un homme sans égal malgré les multiples difficultés qu'a connu ce pays. Si aujourd'hui, le Tchad est sur les rails de l'émergence c'est grâce à son excellence IDI.

Ces informations ne sont pas des allégations d'une personne jalouse ou mal intentionnée pour nuire la réputation du ministre ou des toutes les personnes citées dans ce document. Il s'agit des propos d'une personne nationaliste et qui aime sa patrie. A travers ces écrits, je vise à apporter le maximum d'information fiable et à un temps réel. Ceci permettra, à mon avis, aux hautes autorités de prendre les mesures adéquates pour stopper ce cancer métastatique.

Les annexes

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

N'Djamena, le 17 MARS 2016

N° 004/PR/PM/ME/SG/16

**Fiche à la Haute Attention de Son Excellence,
Monsieur le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement.**

Objet : Etat des lieux du Projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad(PADIAT) et perspectives de sa relance.

La présente fiche est soumise à la Haute Attention de Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à l'effet de lui faire l'état des lieux de l'exécution du PADIAT et de lui soumettre les éléments de perspectives de sa relance et de recueillir ses illustres instructions

En effet, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Gouvernement du 16 Février que vous avez formé avec Maestro et qui a été plébiscité par l'Assemblée Nationale se veut un Gouvernement pragmatique, réaliste et à l'écoute de tous les sons de cloches tant nationaux qu'internationaux. C'est dans cette logique que dès ma prise de fonction, je me suis fait l'obligation de visiter tous les services, organismes, programmes et projets relevant de mon département. Au nombre de ces projets, on citera le Projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad(PADIAT).

Tous les renseignements en ma possession m'amènent à comprendre que le PADIAT est un projet instruit depuis 2008 et qui intègre particulièrement le programme d'investissement public 2012-2014 du Gouvernement Tchadien.

Il prend en compte les nouvelles visions et orientations stratégiques de son Excellence, Monsieur Idriss Déby Itno, Président de la République, Chef de l'Etat en **matière de modernisation, d'industrialisation et de valorisation du secteur de l'élevage**, l'un des premiers piliers de l'économie nationale. Ces visions et orientations qui ont été clairement annoncés par Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, lors de grands forums de Développement, notamment au sommet de la FAO de Rome en 2010 à la faveur de l'éradication de la Peste Bovine dans le Monde, constituent la trame essentielle de son Programme Politique du quinquennat actuel dont les trois premières années ont été consacrées au développement du monde rural.

Malheureusement, à partir Juin 2013, Les Ministres qui se sont succédés ont décidé de fouler allègrement au pied les différents Accords de Prêt dûment ratifiés en

- procédant à des nominations intempestives sans recours à la non objection des bailleurs de fonds comme convenu
- privilégiant les intérêts particuliers au détriment des intérêts généraux (remplacement intempestif à la coordination du projet, placements des leurs ;
- tentant de dénaturer les projets par rapport aux conflits d'intérêt ;
- bloquant les processus de passation des Marchés (les Marchés de construction, d'équipement et d'exploitation des Complexe Industriel Avicole de Koundoul, de l'Usine d'Aliment de Bétail de Djarmaya et du Complexe Industriel Pharmaceutique Vétérinaire de Ndjamena, lancés depuis 2013 n'ont jusque-là pas abouti) etc...

Ces agissements ont pour conséquence de mécontenter les partenaires bailleurs de fonds qui ont décidé de suspendre les décaissements depuis juin 2013 (BDEAC) ou de réorienter leurs financements vers d'autres secteurs (E XIM BANK of INDIA).

De Ce qui précède, Excellence, Monsieur le Premier Ministre, pour restaurer la confiance des bailleurs de fonds et relancer le PADIAT, quelques mesures urgentes s'imposent :

- 1) Réviser l'acte principal portant création, organisation, attribution et fonctionnement de la Cellule d'exécution du Projet ;
- 2) Procéder au dégraissage de l'effectif de la CEP tout en ayant pour principal souci de mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut et de veiller à reconduire à leur poste de travail les gestionnaires dont les compétences ont été jugées satisfaisantes par les bailleurs. Notamment le Dr MBEURNODJI LUCIEN qui a été la cheville ouvrière de la préparation du projet et qui a particulièrement marqué les esprits au niveau des bailleurs de fonds;
- 3) Entreprendre diligemment une opération de remboursement à 75% par la BDEAC des 3,661 Milliards de FCFA de contrepartie de l'Etat dépensés par la CEP (pour les dépenses éligibles) ;
- 4) Entreprendre diligemment une opération de remboursement à 100% par la BDEAC de toutes les dépenses de personnel opérées par le projet depuis Mai 2013 jusqu'à nos jours.
- 5) Entreprendre des missions de sensibilisation et de restauration de confiance auprès des bailleurs de Fonds notamment la BDEAC à Brazzaville et Exim Bank of India ;
- 6) Renouer les contacts avec Exim Bank of Turk pour mobiliser les 250 millions de dollars US disponibles par cette Institution pour financer les autres volets du PADIAT ;
- 7) Rechercher de l'aide budgétaire auprès des institutions à capacités de financement pour soutenir les travaux de construction, d'équipement et d'exploitation des complexes frigorifiques et abattoirs industriels de ATI, Abéché et Moundou (Marché approuvé par le Chef de l'Etat depuis le 11.05.11) ;
- 8) Accélérer le processus de contractualisation du Marché de Construction, d'Equipement et d'Exploitation du Complexe Industriel Avicole de Koundoul ;
- 9) A terme, faire en sorte que les 11 Complexes ou Sociétés industriels du PADIAT, dits de premières génération soient portés sur les fonds baptismaux comme la Société Industrielle Tchadienne d'Exploitation du Lait de Mandalia

(SITELAM), la Société Industrielle Tchadienne d'Exploitation des Ressources Animales de Djarmaya (SITERAD) etc...

- 10) Anticiper sur les processus de sélection et de formation des principaux responsables de ces Complexes ou Sociétés Industriels de commun accord avec les partenaires techniques et financiers.

Telle est l'économie de la fiche soumise à votre haute Attention à l'effet de recueillir vos Illustres Instructions susceptibles de faire avancer le permanent combat de Son Excellence, Monsieur Idriss Deby Itno, Président de la République, Chef de l'Etat, le combat pour le bien-être des populations tchadiennes à travers sa quête de souveraineté alimentaire.

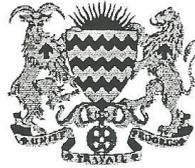
Le Ministre de l'Elevage

Mahamat Alimastour Al-Saïd



REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL R

Conseiller Technique aux Affaires Juridiques,
Aux Droits de l'Homme et à l'Ethique Administrative *mm*

N° 363/PR/PM/SG/CTAJDHEA/2014

N'Djaména, le

A

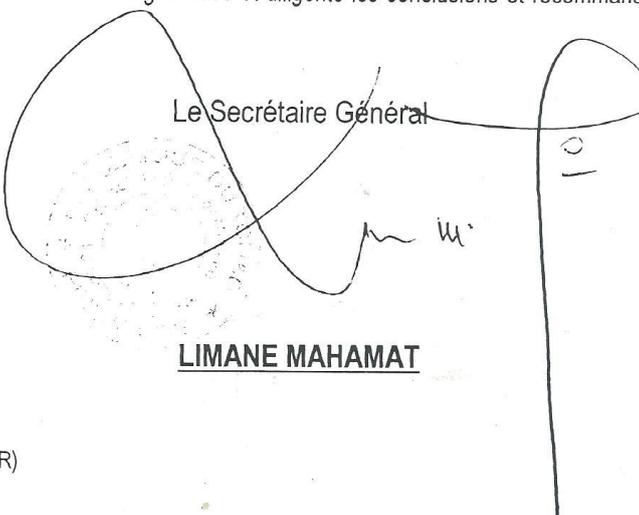
Monsieur le Ministre
De l'Elevage et de l'Hydraulique

A la demande de votre département par acte N° 034/PR/PM/MAPBG/SG/DGCE/14 du 04 septembre 2014, le Ministère de l'Assainissement public et de la Bonne Gouvernance a diligenté une mission de contrôle sur la gestion du Projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad (PADIAT).

A cet effet, un rapport a été soumis à l'attention de Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement avec des recommandations précises à mettre en œuvre.

Aussi, Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement vous instruit-il de mettre en œuvre de manière rigoureuse et diligente les conclusions et recommandations dudit contrôle.

Le Secrétaire Général

mm

LIMANE MAHAMAT

Copie :

- PM (ATCR)
- MAPBG

SYNTHESE DU RAPPORT DE LA MISSION PADIAT :

Le Ministère de l'Assainissement Public et de la Bonne Gouvernance a diligenté une mission de contrôle à la demande du Ministère de l'Elevage et de l'Hydraulique par acte N°034/PR/PM/MAPBG/SG/DGCE/14 du 04 septembre 2014 et ce, conformément à l'ordre de mission N°088/MEH/IG/14 du 27/08/2014, sur la Gestion du Projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad (PADIAT).

Cette mission est conduite par Mr NEKIBINAN THEOPHILE, Directeur Adjoint de la Coopération et du Suivi de la Bonne Gouvernance. Elle a bénéficié de l'expertise de deux cadres de l'Inspection Générale désignés par le Ministère de l'Elevage et de l'Hydraulique. La composition de l'équipe est la suivante :

- NEKIBINAN THEOPHILE (MAPBG/Chef de mission) ;
- DASSOUKIII SENOUSI KHALID (MAPBG/membre) ;
- IDRIS MAHAMAT ABDERAMANE (MEH/membre) ;
- MAHAMAT MATAR (MEH/membre).

Etendue : 4 ans

Financement du projet attendu : 306 688 792 194 F CFA.

Partenaires au projet : Etat, BDEAC, Exim Bank of India et Exim Bank of Turkey

Situation de financement au 31 décembre 2013 :

Bénéficiaire	PADIAT	IECSA/ ARGENTINE	Total	Taux de financement
Etat Tchadien	3 186 822 847	4 520 199 687	7 707 022 534	0,51%
BDEAC	202 469 630		202 469 630	0,07%
Total	3 389 292 477	4 520 199 687	7 909 492 164	2,58%

Subventions reçues pour le fonctionnement : 3 389 292 477 F CFA ;

Total dépenses au 23/12/2014 : 2 883 674 260 F CFA (dont 212 017 500 F CFA au préfinancement d'autres activités du Ministère de tutelle) ;

Solde en banque au 23/12/2014 : 505 618 217 F CFA ;

Objet de la Mission : contrôle de la gestion du projet (en collaboration avec les agents du Ministère de l'Elevage) suivant l'ordre de mission N°088/MEH/IG/14 du 27/08/2014.

Synthèse des factures impayées :

DESIGNATION	Nb. De factures	Montant
Factures envoyées à la BDEAC pour:	29	129 689 290
Factures rejetées pour réception jour non ouvrable	95	381 351 562
Ecritures pour factures inexistantes	19	80 259 200
Factures réceptionnées avant la commande	38	136 696 550
Factures rejetées pour autres irrégularités	89	264 041 600
TOTAL REJETS	270	992 038 202
TOTAL FACTURES VALIDEES	285	995 842 988
MONTANT TOTAL DES FACTURES TRAITÉES	555	1 987 881 190

NB : à l'exception de 10 factures régulièrement enregistrées tout le reste est validé sous réserve de régularisation des droits d'enregistrement aux Domaines de la Conservation Foncière et des timbres fiscaux

Le tableau détaillé de la synthèse par fournisseur figure à la fin de la synthèse.

Autres engagements du PADIAT :

Outre la situation des factures impayées des fournisseurs, le PADIAT a des engagements contractuels vis-à-vis de deux fournisseurs en 2014. Il s'agit des marchés de réfection des bâtiments pour un montant de 38 160 070 F CFA avec l'entreprise SAHARA-TCHAD et d'un montant de 21 795 584 F CFA avec Ets ENERGIE BUSNESS.

Quatre membres de la sous-commission ASDAT qui n'ont pas bénéficié du paiement régulier de leurs indemnités ont également écrit une requête à cet effet. Le montant réclamé est de 57 600 000 F CFA (400 000 x 36 mois x 4 pers.).

Il faut noter que les activités menées pendant la période préparatoire sont intermittentes. La Mission leur a suggéré d'accepter la proposition faite par le Comité de Pilotage de payer 6 mois pour la période préparatoire et pour le reste ils doivent s'approcher de la Coordination et faire des propositions concrètes au Comité de Pilotage, seul habilité à décider. En d'autres termes, le PADIAT versera à chacun des trois, une somme de 400 000 F CFA et à NADJAM DJIRABAYE la somme de 2 400 000 F CFA, soit un total de 3 600 000 F.CFA (3x400 000 + 2 400 000).

Entretiens et débats contradictoires :

Avant de procéder aux débats contradictoires, la Mission a défini en présence de trois vérificateurs de l'Inspection Générale des Finances, le responsable administratif chargé des acquisitions Mr DOUMAKOUEDEL Valentin et les deux premiers fournisseurs, les critères d'éligibilité des factures.

Les critères retenus étaient les suivants :

- Toutes les livraisons réceptionnées avant la commande sont rejetées ;
- Toutes les livraisons réceptionnées sans bon de commande sont rejetées ;
- Toutes les surfacturations par rapport à la Mercuriale des prix donnent lieu à des redressements ;

- Les factures et procès verbaux portant des fausses signatures ;
- Toutes les livraisons non conforme à la commande sont rejetées ;
- Toutes les factures fictives avérées par leurs formes et leurs fonds ainsi que les doublons sont invalidées ;
- Toutes les réceptions des jours non ouvrables sont rejetées.

Constats particuliers sur les factures impayées :

- Commandes non réalistes ;
- Commandes non excessives ;
- Commande des produits non utiles pour le projet ;
- Réceptions fictives ;
- Matériels durables commandés non constatés physiquement ;
- Consommation exagérée de carburant ;
- Organisation des banquets fictifs ;
- Factures envoyées à la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale.

Dysfonctionnements constatés :

La Mission s'est investie à l'appréciation des factures tout en déterminant les responsabilités des principaux acteurs depuis le processus d'achat jusqu'à la réception des biens, les dysfonctionnements constatés sont les suivants :

1. Les réceptions des articles avant la commande ;
2. Les livraisons non conformes à la commande ;
3. Les doublons ;
4. Les fausses signatures à la réception ;
5. La réception des articles les jours non ouvrables ;
6. L'inexistence des procès verbaux de réception des carburants et lubrifiants ;
7. L'inexistence des matériels durables commandés ;
8. Les quantités commandées sont excessives ;
9. La commande des consommables informatiques ne répondant pas aux équipements du projet ;
10. Les factures pro forma et définitives sans date ;
11. La plupart des bon de commande ne porte ni date ni numéro d'ordre.

I. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS :

La gestion du PADIAT est une gestion sans référence. La Commission préparatoire a géré le projet sans budget prévisionnel ni normes et procédures comptables et administratives. Les documents de base des acquisitions ne sont pas fiables. Il ne s'agit que de simples pièces tirées sur ordinateur, sans date et sans numéro. L'inexistence d'un personnel qualifié et l'absence d'un logiciel comptable ont concouru à la dilapidation des ressources. L'absence d'inspection régulière a été un obstacle pour la bonne gestion de ce projet.

Forts de ces constats, la Mission formule les suggestions et recommandations suivantes pour éclairer l'opinion.

1. Ministère de tutelle :

1. La mise à disposition d'un comptable public pour assurer et rendre compte de sa gestion à l'Etat dans le respect des normes en matière de la comptabilité publique ;
2. Multiplier les missions d'inspection régulière en vue de situer la hiérarchie sur la gestion quotidienne ;
3. Veiller au remboursement des **212 017 500 F CFA** réquisitionnés pour les activités du Ministère à savoir :
 - a. préfinancement du RGE 2014 : **100 000 000 F CFA** ;
 - b. préfinancement de la conférence des Ministres en charge de l'élevage du Sahel **50 000 000 F CFA** (Adam Brahim Adam) ;
 - c. préfinancement de la mission CBLT du 03/12/2014 : **10 000 000 F CFA** ;
 - d. préfinancement du service Administratif et Financier : **8 140 000 F CFA** (Adam Brahim Adam) ;
 - e. préfinancement de la tournée du Ministre en avril 2013 : **7 677 500 F CFA** (Adam Brahim Adam) ;
 - f. préfinancement du service Administratif et Financier : **4 340 000 F CFA** (Adam Brahim Adam).
4. Dr **MBEURNODJI Lucien**, Ex. Coordonnateur du projet et Mr **DOUMANKOUDEL Valentin**, Ex. Assistant Administratif, chargé des acquisitions doivent justifier la destination des matériels durables recensés sur 76 factures et évalués à la somme de **237 474 650 F CFA** sous peine de poursuite judiciaire ;
5. Dr **MBEURNODJI Lucien**, Ex. Coordonnateur du projet et Mr **DOUMANKOUDEL Valentin**, Ex. Assistant Administratif, chargé des acquisitions et les commerçants ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes du remboursement des factures déclarées irrécouvrables par la Mission du Ministère de l'Assainissement Public et de la Bonne Gouvernance et rejetées pour un montant de **992 038 202 F CFA**.

2. Coordination du PADIAT :

1. L'exécution des dépenses conformément à un budget prévisionnel et dans le respect des normes et procédures recommandées par le Comité de pilotage ;
2. La production régulière des rapports trimestriels d'activités ;
3. La restructuration du service de la comptabilité et du magasin est nécessaire ;
4. La dotation du service de la comptabilité d'un logiciel de comptabilité ;
5. L'utilisation des papiers imprimés pour service de base à l'établissement des bons de commande ;
6. La mise sur pieds d'une commission, intégrant un membre du Ministère de tutelle pour la réception des articles ;
7. La vérification du stock des consommables avant le lancement de tout autre commande ;
8. La mise en place d'un registre d'enregistrement de tous les biens ;
9. Le bon suivi de la consommation des fournitures (comptabilité matière) ;
10. Le bon suivi de l'enregistrement des courriers (arrivée et départ) ;

11. Le paiement des factures fournisseurs sous réserve de présentation des factures enregistrées aux Domaines conformément aux dates de réceptions mentionnées sur les procès verbaux ;
12. Exiger du service de la Comptabilité, la production régulière des synthèses financières trimestrielles ;
13. Le paiement des indemnités dus aux membres de la sous-commission ASDAT ;
14. Le recours à une solution négociée pour présenter un décompte réel de l'exécution des travaux des marchés N°001 et N°002 avec les coûts induits pour faciliter la prise de décision au Comité de pilotage.

3. Fournisseurs du PADIAT :

1. Le respect des normes et procédures en matière de l'exécution des transactions avec les projets d'intérêt public ;
2. La régularisation des droits d'enregistrement aux Domaines ;
3. Tous les bénéficiaires des factures envoyées à la BDEAC doivent attendre le résultat des virements directs sur leurs comptes. Tandis que NECOBAT doit restituer 9 900 000 F CFA à PADIAT lorsque le virement BDEAC sera effectif ;
4. Les commerçants ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes du remboursement des factures déclarées irrecevables par la Mission du Ministère de l'Assainissement Public et de la Bonne Gouvernance et rejetées pour un montant de 992 038 202 F CFA pour leur complicité avec l'Ex. équipe de la Coordination.

4. Au comité de pilotage :

1. L'organisation des rencontres trimestrielles pour s'assurer du bon suivi de la gestion du projet ;
2. Exiger de la Coordination, la production régulière des rapports trimestriels d'activités ;
3. Surveillance régulière de la gestion par la mise en place des éléments juridiques pour une bonne gestion administrative et financière du projet.

CONCLUSION :

La Mission s'est achevée sans heurt malgré les difficultés rencontrées par rapport à l'organisation des débats contradictoires avec les fournisseurs autour de leurs factures impayées. Malgré la sensibilité du secteur et les objectifs de croissance recherchés, le projet en question semble ne pas avoir fait l'objet d'une étude de faisabilité assez sérieuse, ce qui traduit non seulement le retard accusé dans le démarrage des travaux (4 ans) mais également par la faible participation d'un partenaire aussi majeur comme la BDEAC à concurrence de 0,07% du montant global prévu à cet effet.

Il faut noter également que le Ministère de tutelle a brillé par son non implication dans la gestion régulière du projet, laissant libre cours à la Coordination de se gérer sans aucune règle de procédure comptable pour arriver à ce résultat catastrophique. L'absence des acteurs aux débats contradictoires a porté un coup dur à l'exécution de la Mission.

Le PADIAT a devant lui un avenir sombre car sa mise en place initiale a été confiée à des responsables inexpérimentés et de moralité douteuse.

En définitive sur les **555** factures impayées des fournisseurs pour un montant de **1 987 881 190 F CFA**, la Mission a validé **285** factures pour un montant de **995 842 988 F CFA** et rejeté **270** factures pour un montant de **992 038 202 F CFA**.

Chef de Mission :



NEKIBINAN THEOPHILE

REPUBLIQUE DU TCHAD

=====
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

=====
PRIMATURE

=====
MINISTERE DE L'ELEVAGE

=====
SECRETARIAT GENERAL



Unité - Travail - Progrès

ARRETE N° 007 PR/PM/ME/SG/2016

Portant nomination à des postes de responsabilité au protocole de partenariat
DASSP/MINISTERE ELEVAGE_FAO

Le Ministre de l'Elevage

Vu la constitution ;
Vu le Décret N°204/PR/2016 du 13 février 2016 portant nomination d'un premier ministre ;
Vu le Décret N°216/PR/PM/2015 du 16 février 2016, portant remaniement du Gouvernement ;
Vu le Décret N°1990/PR/PM//2015 du 18 septembre 2015 portant Structure Générale du
Gouvernement et attributions de ses membres ;
Vu le Décret N°2427/PR/PM/ME/2015 du 21 décembre 2015 portant organigramme du
Ministère de l'Elevage ;
Vu le protocole d'accord DASSP/Ministère Elevage -FAO ;
Vu les nécessités de service.

ARRETE

Article 1 : les cadres du Ministère de l'Elevage (ME) ci-après sont nommés à des postes de
responsabilité à la coordination du protocole de partenariat DASSP/MINISTERE ELEVAGE-
FAO. Il s'agit de :

- Coordonnateur : ABDELLATIF AWAD FIZZANI
- Superviseurs :
 - ACHEIK AHMAT FARIS
 - ABDARAMANE MAHAMAT KALLY
- Comptable : DANA BAHAR DANA ;

Article 2 : les indemnités des différents responsables et les frais de fonctionnement pour leurs activités sont assurés par les frais institutionnels prévus dans les budgets du protocole.

Article 3 : les animateurs régionaux et le secrétaire seront désignés par le coordonnateur du protocole par note de service.

Article 4 : le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Ndjamena, le 25 FEV 2016

Le Ministre de l'Elevage

MAHAMAT ALMASTOUR AL-SAID



AMPLIATIONS :

- IG/ME.....1
- SG/ME.....1
- CAB/ME.....1
- DGPPA.....1
- FAO.....1
- Intéressés.....4
- Archives.....2

U

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DES INDUSTRIES ANIMALES AU TCHAD



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

ARRETE N° 019 /PR/PM/ME/SG/PADIAT/16
Portant Nomination aux Postes d'Assistants et Secrétaires dans les
Composantes du Projet d'Appui au Développement
des Industries Animales au Tchad

Le Ministre de l'Elevage,
Président du Comité de Pilotage du Projet

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°204/PR/2016 du 13 Février 2016 portant nomination d'un
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N°216/PR/PM/2016 du 16/02/16, Portant remaniement du
Gouvernement ;

Vu le Décret N°1990/PR/PM/2015 du 18 Sept 2015, Portant Structure Générale
du Gouvernement et Attributions de ses membres ;

Vu le Décret N° 242/PR/PM/ME/ 2015 du 21/12/15,, Portant Organigramme du
Ministère de l'Elevage et de l'Hydraulique;

Vu l'Accord de Prêt N°132/TCH-12/1-A1 du 16 janvier 2012 ;

Vu l'Accord de Prêt N°144/TCH-13/01-A1 du 13 Mai 2013 ;

Vu l'Accord de Prêt N°150/TCH-14/01-A1 du 19 Mars 2014 ;

Vu l'Ordonnance N°014/PR/12 du 09 juillet 2012, Autorisant le Président de la
République à ratifier l'Accord de Prêt relatif au financement partiel du projet
de construction d'un complexe industriel d'exploitation de ruminants de
Djarmaya ;

Vu l'Avis Juridique N° 007/CS/12 du 18 Juillet 2012, relatif à l'Ordonnance 14/PR/2012 du 09 Juillet 2012 ;

Vu la Loi N°024/PR du 18 décembre 2012, Portant ratification de l'Ordonnance Autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Prêt relatif au financement partiel du projet de construction d'un complexe industriel d'exploitation de ruminants de Djarmaya ;

Vu l'Ordonnance N°008/PR/2013 du 13 Aout 2013, Autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Prêt relatif au financement partiel du projet de construction d'un complexe industriel laitier de Mandalia et de trois fermes multifonctionnelles;

Vu l'Avis Juridique N° 003/CS/2013 du 28 Aout 2013, relatif à l'Ordonnance 008/PR/2013 du 13/08/13;

Vu la Loi N°022/PR/2013 du 14.11. 2013, Portant ratification de l'Ordonnance Autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Prêt relatif au ~~financement partiel~~ du projet de construction d'un complexe industriel laitier de Mandalia et de trois fermes multifonctionnelles;

Vu la Loi N°054/PR/2013 du 31.12.14, Portant ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement partiel du projet de construction d'un complexe industriel avicole à Koundoul;

Vu l'Arrêté N°4331/PR/PM/12 du 09 Juillet 2012 portant fixation des directives relatives à la gestion des programmes et projets;

Vu l'Arrêté N°2677/PR/PM/MDPPA/SG/12 du 07 Juin 2012 portant Création, Composition, et Attributions du Comité de Pilotage du Projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad ;

Vu les dispositions du Manuel de Procédure adopté par le Comité de Pilotage en sa deuxième session ;

Vu l'Arrêté N°16/PR/PM/ME/SG/ 16, du 29 Mars 2016 Portant Annulation des Arrêtés N° 90 et 91/PR/PM/MDPPA/SG/13 du 07.05.13 et N°23 et 24/PR/PM/MDPPA/SG/14 du 11 Avril 2014 Portant Rectificatif de l'Arrêté N°032/PR/PM/12 du 1er Juin 2012 portant Création, Organisation, Composition et Attributions d'une Cellule d'Exécution du Projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad et nomination à des postes de responsabilités au PADIAT ;

Vu l'Arrêté N°017/PR/PM/ME/SG/16 du 29 Mars 2016 Portant Création ou Rectification des Postes de Responsabilités au Projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad(PADIAT) ;

Vu l'Arrêté N°018/PR/PM/ME/SG/16, du 29 Mars 2016 Portant nomination à des Postes de responsabilité au Projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad ;

Vu la fiche N°004/PR/PM/ME/SG/16 du 17.03.16 faisant état des lieux de l'exécution du PADIAT et des perspectives de sa relance ;

Vu la Correspondance N°754/PR//PM/SGPM/16 du 21.03.16 portant instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, instructions relatives aux mesures de relance du PADIAT ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées aux postes d'assistants ci-après :

Alinéa 1 : Comptabilité

- Assistante Comptable : **DANA BAHAR DANA** ;
- Aide Comptable : **Mme OUMKALSSOUM IBRAHIM ABOUT** ;
- Caissière : **Mme MAMADJIBEYE MIREILLE**

Alinéa 2 : Composante Appui au Développement de l'industrie de la viande, du cuir et peaux

- Assistant technique : **ADEF MANSOUR ADEF**
- Expert Qualité/Hygiéniste : **Dr DJIMADOUM Jean**
- Secrétaire : **Mme NODJILA D. LILIANE**

Alinéa 3 : Composante Appui au Développement de l'industrie laitière

- Assistant technique : **Ir ANICET DJETAR LAOUTAYE**
- Expert en Qualité/Hygiéniste : **Dr. SINGAMBAYE M. Ghislaine**

Alinéa 4 : Composante Appui au Développement de l'industrie avicole

- Assistant technique : **NODJIKEI AUREDJE**
- Expert en qualité /Hygiéniste : **Dr. ALOGOUMRABE NGARAITA**
- Secrétaire : **ALLAMINE ADOUM**

Alinéa 5 : Composante Appui au Développement de la Sécurité Sanitaire des Denrées Alimentaires

- Assistant technique : **Ir. MBAIRAMADJI FREDERIC**
- Expert qualité/ hygiéniste : **Dr. HADJE MADINA HADJER**

Alinéa 6 : Suivi- Evaluation

- Assistant technique : **M. YEDIMADJI NARCISSE**
- Secrétaire de direction : **Mme LARHIDI M. NADJI**

Alinéa 7 : Service de gestion des impacts environnementaux et sociaux.

- Assistant technique : **M. NDIANAIBAYE RONALDO**
- Expert en risques sociaux, environnementaux et juridiques : **BENODJI KOUKDE**
- Expert en gestion des Affaires Foncières : **HAMADA MAHAMAT HAMID**

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

N'Djamena le 29 MARS 2016

Le Ministre de l'Elevage,

MAHAMAT AL-MASTOUR AL-SAID



AMPLIATIONS:

- SG/PR (Pour info) ;
- SG /PM (pour info) ;
- MPP ;
- MFB ;
- BDEAC

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

ARRETE N° 048/PR/PM/ME/SG/2016

Portant Nomination à des Postes de Responsabilités au Projet d'Appui
au Développement des Industries Animales au Tchad (PADIAT)

Le Ministre de l'Elevage

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°204/PR/2016 du 13 Février 2016 Portant nomination d'un
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N°216/PR/PM/2016 du 16/02/16, Portant remaniement du
Gouvernement ;

Vu le Décret N°1990/PR/PM/2015 du 18 Sept 2015, Portant Structure Générale
du Gouvernement et Attributions de ses membres ;

Vu le Décret N°242/PR/PM/ME/ 2015 du 21/12/15,, Portant Organigramme du
Ministère de l'Elevage et de l'Hydraulique;

Vu l'Accord de Prêt N°132/TCH-12/1-A1 du 16 janvier 2012 ;

Vu l'Accord de Prêt N°144/TCH-13/01-A1 du 13 Mai 2013 ;

Vu l'Accord de Prêt N°150/TCH-14/01-A1 du 19 Mars 2014 ;

Vu l'Ordonnance N°014/PR/12 du 09 juillet 2012, Autorisant le Président de la
République à ratifier l'Accord de Prêt relatif au financement partiel du projet
de construction d'un complexe industriel d'exploitation de ruminants de
Djarmaya ;

Vu l'Avis Juridique N° 007/CS/12 du 18 Juillet 2012, relatif à l'Ordonnance
14/PR/2012 du 09 Juillet 2012 ;

Vu la Loi N°024/PR du 18 décembre 2012, Portant ratification de l'Ordonnance Autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Prêt relatif au financement partiel du projet de construction d'un complexe industriel d'exploitation de ruminants de Djarmaya ;

Vu l'Ordonnance N°008/PR/2013 du 13 Aout 2013, Autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Prêt relatif au financement partiel du projet de construction d'un complexe industriel laitier de Mandalia et de trois fermes multifonctionnelles;

Vu l'Avis Juridique N° 003/CS/2013 du 28 Aout 2013, relatif à l'Ordonnance 008/PR/2013 du 13/08/13;

Vu la Loi N°022/PR/2013 du 14.11. 2013, Portant ratification de l'Ordonnance Autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Prêt relatif au financement partiel du projet de construction d'un complexe industriel laitier de Mandalia et de trois fermes multifonctionnelles;

Vu la Loi N°054/PR/2013 du 31.12.14, Portant ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement partiel du projet de construction d'un complexe industriel avicole à Koundoul;

Vu l'Arrêté N°4331/PR/PM/12 du 09 Juillet 2012 portant fixation des directives relatives à la gestion des programmes et projets;

Vu l'Arrêté N°2677/PR/PM/MDPPA/SG/12 du 07 Juin 2012 portant Création, Composition, et Attributions du Comité de Pilotage du Projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad ;

Vu les dispositions du Manuel de Procédure adopté par le Comité de Pilotage en sa deuxième session ;

Vu l'Arrêté N°016/PR/PM/ME/SG/ 16, du 29 Mars 2016 Portant Annulation des Arrêtés N° 90 et 91/PR/PM/MDPPA/SG/13 du 07.05.13 et N°23 et 24/PR/PM/MDPPA/SG/14 du 11 Avril 2014 Portant Rectificatif de l'Arrêté N°032/PR/PM/12 du 1er Juin 2012 portant Création, Organisation, Composition et Attributions d'une Cellule d'Exécution du Projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad et nomination à des postes de responsabilités au PADIAT ;

Vu l'Arrêté N°017/PR/PM/ME/SG/ 16, du 29 Mars 2016 Portant rectificatif de l'Arrêté N°032/PR/PM/MDPPA/SG/2012, relatif à la Création, Compositions et Attributions d'une cellule d'Exécution du projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad ;

Vu la fiche N°004/PR/PM/ME/SG/16 du 17.03.16 faisant état des lieux de l'exécution du PADIAT et des perspectives de sa relance ;

Vu la Correspondance N°754/PR//PM/SGPM/16 du 21.03.16 portant instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, instructions relatives aux mesures de relance du PADIAT ;

Arrête :

Article 1er: Les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés aux postes de responsabilité ci-après au Projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad(PADIAT) :

- Superviseur Général : **Monsieur le Secrétaire Général du Ministère en Charge de l'Elevage**, Poste nouveau ;
- Assistante du Superviseur Général et Secrétaire Permanent du Comité de Pilotage : **Mme LELEBOYE TONGONGAR**, Poste nouveau ;
- Coordonnateur National : **Dr. MBEURNODJI LUCIEN**, Poste vacant ;
- Coordonnateur National Adjoint: **TATA MAHAMAT ZENE**
- Assistant Technique à la Coordination Nationale : **M. SAMAZA ALLO ERNEST**, Poste nouveau ;
- Assistant Technique Adjoint à la Coordination Nationale : **M. ABDELMOUMINE MOUSSA**, Poste nouveau ;
- Conseiller Technique à la Coordonnateur National : **M. MOUSTAPHA SALEH**, Poste nouveau ;
- Assistant de Direction : Responsable Administratif et Financier : **M. ABDOULAYE MAHAMAT ABDOULAYE**, Poste nouveau ;
- Assistant du Responsable Administratif et Financier, chargé des Affaires Administratives, Juridiques et Sociales, **M. DOUMAKOUDEL VALENTIN**, Poste vacant ;
- Assistant du Responsable Administratif et Financier, Chargé de la Gestion Comptable et Financière : **M. ALI ATTEIB MAHAMAT**, poste vacant ;

- Assistant du Responsable Administratif et Financier Chargé de la Gestion des Services de Passation des Marchés et des Acquisitions : **M. MBAINAISSEM MIANBE FRANCIS**, Poste vacant ;
- Comptable : **M. AHMAT MAHAMAT ABDOULAYE**, Poste vacant ;
- Responsable de la composante Appui au Développement de l'industrie de la Viande et des Cuirs et Peaux : **M. NDEH DESSOU** Maintenu ;
- Responsable de la composante Appui au Développement de l'industrie Laitière : **M. ALDOUMDET YOSSANEM**, Maintenu ;
- Responsable de la composante Appui au Développement de l'industrie Avicole : **M. NODJITOLOUM Justin**, Maintenu ;
- Responsable de la composante Appui à l'Amélioration de la Sécurité Sanitaire des Denrées Alimentaires : **Dr YOUSSEUF ADOUMI**, Maintenu ;
- Responsable du Suivi et de l'évaluation : **Dr MAHAMAT MALLOUM**, Poste Vacant ;
- Responsable de la Gestion des Impacts Environnementaux et Sociaux (GIES) : **M. BOUBA NGOULOU**, Maintenu ;

Article 2 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

N'Djaména, le 23 MARS 2018

Le Ministre de l'Elevage,

MAHAMAT AL-MASTOUR AL-SAID

Ampliations :

- SG/PR (Pour info) ;
- SG /PM (pour info) ;
- MPP ;
- MFB ;
- BDEAC